



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

Docteur Nicole Smolski
Présidente

Docteur Bertrand Mas
Vice-Président

Docteur Yves Rébufat
Secrétaire Général

CP 25/02/2010
LE SNPHAR-E SOUTIENT LA GREVE DES IADES

Les organisations syndicales représentatives des infirmiers anesthésistes (IADES) lancent un appel à grève pour la journée du **jeudi 11 mars 2010**. Le protocole d'accord sur l'intégration des professions paramédicales dans le LMD pénalise les infirmières spécialisées et plus particulièrement les infirmières anesthésistes, qui se voient nier leurs niveaux de qualification et de compétence.

Le SNPHAR-E soutient ce mouvement de grève et appelle l'ensemble des professionnels travaillant au sein des blocs opératoires à mettre tout en œuvre pour que soit respecté le droit de grève des infirmiers anesthésistes.

Le SNPHAR-E condamne toute tentative de **déprofessionnalisation du métier d'infirmier anesthésiste**. Les **IADES sont d'ores et déjà largement engagés dans des pratiques avancées organisées ayant fait leurs preuves, lesquelles ont contribué à l'amélioration de la sécurité anesthésique : cet engagement quotidien justifie une meilleure reconnaissance de la spécificité de leur métier.**

A ce titre, le SNPHAR-E constate et condamne la tendance actuelle qui vise à remplacer au sein des salles de surveillance post interventionnelles, ou de certains blocs opératoires, les IADES par des IDE : cette organisation ne saurait garantir un niveau de sécurité équivalent à celui obtenu ces dernières décennies. **Le SNPHAR-E propose donc que la présence des IADES au cours de la globalité de l'acte d'anesthésie devienne une obligation légale, sous la responsabilité du médecin anesthésiste réanimateur.** De même le SNPHAR-E propose que les IADES puissent participer de façon autonome aux prises en charge de la douleur postopératoire avec autonomie de prescription sur protocoles, et deviennent des membres à part entière des équipes mobiles du SAMU et de l'encadrement des services de réanimation.

Le SNPHAR-E s'étonne fortement et s'indigne que depuis 18 mois se tiennent des réunions DHOS sur l'encadrement de la pratique de la chirurgie, donc de l'anesthésie, qui concernent nos organisations de travail, sans que jamais les organisations représentatives des PH n'y soient conviés !

Le SNPHAR-E condamne fermement le chantage auquel se livre le Ministère de la Santé qui proposent aux IADES d'assumer en indépendance certains actes d'anesthésie en échange de la perte de leur retraite à 55 ans, quitte à les exposer à de gros risques médico-légaux. Le SNPHAR-E réaffirme à nouveau son **opposition à toute forme de démedicalisation de l'acte d'anesthésie lequel ne peut relever que de la responsabilité du médecin anesthésiste réanimateur, sous peine de rapidement constater une baisse de la sécurité anesthésique.**

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 06 88 07 33 14
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique
Hôpital de la Timone Enfants
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille
tél. 06 62 00 60 11
tél. 04 91 38 68 47
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes
44093 Nantes Cedex 1
tél. 06 86 87 62 76
tél. 02 40 16 53 04
✉ yves.rebufat@snphar.fr

www.snphar.com